

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Au p'tit monde de franco Inc.	Numéro de permis 526029	Date d'inspection Le 13 mai 2024	
Nom de l'établissement Franco III		Numéro de téléphone (506) 458-9915	
Adresse 715 Priestman Street Fredericton NB E3B 5W7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Jennifer Godin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
28(3) Le lieu d'exploitation d'un établissement agréé respecte : a) les normes d'éclairage, de ventilation et les autres normes générales de santé que prévoit la Loi sur la santé publique.	28(3)(a)	31 mai 2024	
<p>Commentaires : Aventuriers (G214b)</p> <ul style="list-style-type: none"> •Salle de bain G214c, l' anneau au fond de la toilette semble être sale et peut former des moisissures. Veuillez nettoyer et remplacer le calfeutrage au besoin. <p>Explorateurs (G214h)</p> <ul style="list-style-type: none"> •Le mur du stalle entre les deux toilettes dans la salle de bain semble avoir été poncé à plusieurs endroits, ce qui rend le mur rugueux. La partie rugueuse du mur ne peut être correctement désinfectée et assainie. Veuillez faire réparer ou remplacer le mur. <p>Étincelles (G214k)</p> <ul style="list-style-type: none"> •Le siège de toilette dans la salle de bain G214m, est surutilisé et doit être remplacé <p>Les éducatrices dans les salles des Aventuriers et des Étoiles filantes ont été observés en train de laver les tables avec du savon à vaisselle après que les enfants ont été fini à manger. Selon le document « Lignes directrices pour la prévention et le contrôle des maladies transmissibles dans les garderies éducatives », les surfaces en contact avec les aliments ont besoin d'être nettoyées et assainies avant et après chaque utilisation</p>			
30(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu intérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants.	30(3)	17 mai 2024	
<p>Commentaires : L'aire de jeu intérieure de l'établissement est en sécuritaire pour les enfants.</p> <p>Les tapis en mousse dans la salle des Rayons utilisés dans le coin lecture sont sales et doivent être nettoyés.</p>			
32(1) L'exploitant d'un établissement agréé fournit du matériel et de l'équipement dans l'aire de jeu intérieure, lesquels sont : a) variés et en quantité suffisante pour le nombre d'enfants qui y sont bénéficiaires de services et leur âge.	32(1)(a)	31 mai 2024	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
<p>Commentaires : Plusieurs zones d'apprentissage, décrites dans le manuel de l'exploitant (page 76-77), n'étaient pas présentes dans plusieurs salles de classe lors de l'inspection de surveillance d'aujourd'hui. Les classes qui avaient certaines zones d'apprentissage ne contenaient pas une variété de matériel de jeu. Il est important que chaque zone d'apprentissage contienne une variété de matériel de jeu afin de promouvoir différentes expériences de jeu pour les enfants.</p>			
32(1) L'exploitant d'un établissement agréé fournit du matériel et de l'équipement dans l'aire de jeu intérieure, lesquels sont : b) rangés sur des étagères basses, ouvertes et d'accès facile aux enfants qui y sont bénéficiaires de services;	32(1)(b)	31 mai 2024	
<p>Commentaires : Rayons (G214f)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Observé plusieurs récipients de jouets stocker sur une armoire hors de la portée des enfants. Ce qui signifie que les enfants n'avait pas accès à la cuisine au moment de l'inspection. • Observé une étagère composée de plusieurs tiroirs contenant des puzzles et des outils de pâte à modeler. Cette étagère n'est pas conforme aux règlements car le matériel de jeu est rangé dans les tiroirs et non sur des étagères basses et ouvertes. 			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : b) les médicaments.	39(2)(b)	17 mai 2024	
<p>Commentaires : Aventuriers (G214b)</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'armoire où se trouve les médicaments n'était pas barrée au moment de l'inspection. Par contre, le mentor en assurance de la qualité l'a barrée. <p>Explorateurs (G214h)</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'armoire où se trouve les médicaments n'était pas barrée au moment de l'inspection. Le mentor en assurance de la qualité n'était pas capable de localiser la serrure pour barrée l'armoire au moment de l'inspection. 			
40(1) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce que les effets personnels de l'enfant qui y est bénéficiaire de services, qui y sont apportés, notamment les peignes, brosses, brosses à dents, serviettes, débarbouillettes, literies, sucettes et tétines : c) soient rangés séparément pour chaque enfant.	40(1)(c)	17 mai 2024	
<p>Commentaires : Explorateurs (G214h)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il a été observé que toutes les crèmes pour le change des enfants étaient stockées ensemble dans un conteneur. 			

Commentaires généraux

Les enfants se préparaient pour aller jouer dehors lorsque je suis arrivée pour l'inspection de surveillance d'aujourd'hui. Les éducateurs ont été observés en train d'encourager les enfants à essayer de se préparer et étaient facilement disponibles pour les aider en cas de besoin.

En attendant pour que leur dîner arrive (nouilles avec du brocoli, poulet et une sauce blanche), il y avait certaines classes où les enfants jouaient avec des jouets à la table, d'autres regardaient des livres, pendant que d'autres enfants écoutaient leur éducateur lire un livre. Les éducateurs ont également assuré que les enfants ont lavé leurs mains avant de manger.

L'étagère dans la classe des Aventuriers où se trouvent les casse-têtes était désordonné au moment de l'inspection. Il y avait plusieurs matériaux placés au hasard dans les rayons.

Observer un document obsolète sur les pratiques d'évacuation en cas d'urgence est affiché dans la salle de classe des Étoiles filantes, veuillez le faire enlever.

Il y avait un signe sur la porte des Étincelles indiquant de « garder les deux portes fermées ». Un rappel que vous ne pouvez pas avoir les deux portes verrouillées des salles de classe car cela va à contre les directives d'incendie, les portes de sortie doivent être un processus d'une étape seulement.

Il est recommandé d'assurer que toutes les salles de classe ont des tapis ou des surfaces souples pour les

Commentaires généraux

enfants puissent y jouer et s'y déteindre.

L'espace est trop petit entre le mur de la stalle et la table en langer pour que les enfants et éducateurs puissent accéder à une des toilettes dans la salle de bain des Explorateurs. Il faut plus de place pour que les enfants et éducateurs puissent accéder à la toilette facilement et en sécuritaire.

Un rappel que les registres de présence doivent être apportés à l'extérieur de l'établissement lorsque les enfants quittent le bâtiment.

Un rappel que les enfants qui se reposent sur des matelas, mais qui demeurent réveillés, ne doivent pas être tenus de rester sur le matelas plus de 30 minutes.

Un rappel que selon le manuel de l'exploitant, toutes les salles comprennent au minimum, sans s'y limiter, les éléments suivants:

- Une zone de lecture de livres
- Une zone d'art
- Une aire de jeux dramatique
- Une zone de construction en bloc
- Une zone de recherche et de mesure scientifiques et mathématiques
- Une zone pour la musique et le mouvement
- De l'espace et de l'équipement pour permettre un grand mouvement moteur
- Des dispositions pour le jeu avec des matériaux élémentaires - sable, l'eau, la boue, l'argile et la neige

Le mentor en assurance de la qualité a fourni à la directrice l'annexe 24 « Équipement et matériel suggérés pour les enfants d'âge scolaire » du Manuel de l'exploitant par courriel. Veuillez noter que même si le document s'intitule « Équipement et matériel suggérés pour les enfants d'âge scolaire », les matériels de jeu suggérés dans le document peuvent être utilisés et adaptés pour les enfants d'âge préscolaires.

original signé par
Jennifer Godin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 15 mai 2024

Date

original signé par
Eve Gendron

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 15 mai 2024

Date